

1989, le député socialiste orléanais Jean-Pierre Sueur part à l'assaut de sa ville, lors des élections municipales.

Sur son chemin de croix, il reçoit un message de soutien, tout personnel, du président de la République, François Mitterrand. « Orléans est trop à droite, vous ne réussirez jamais ! »

Quelques mois plus tard, Jean-Pierre Sueur est élu. Mitterrand est beau joueur et sait récompenser ceux qui le surprennent. « Vous m'avez bluffé, je vous nommerai au gouvernement. » En 1991, à 44 ans, l'ancien maître de conférences en linguistique française devient secrétaire d'État aux Collectivités territoriales du gouvernement d'Édith Cresson. « Je trouve alors des dossiers sur mon bureau, poursuit celui qui est aujourd'hui sénateur. Dont celui de l'intercommunalité. Avec une loi, préparée par Pierre Joxe (*ancien ministre de l'Intérieur*). Il n'y a eu qu'une voix de majorité pour voter le texte en première lecture à l'Assemblée nationale. La question se pose de le maintenir ou de le retirer. Avec Édith Cresson, qui était moins populaire chez les parlementaires, le risque était plus grand. Mais je m'obstine. J'arrive au Sénat, je suis jeune, je la joue modeste, car les sénateurs n'aiment pas l'arrogance ni les ministres qui font la leçon... »

Devant les sages, gardiens du temple des communes de France, le ministre en apprentissage martèle deux engagements. Il est hors de question de porter atteinte aux communes et le périmètre des intercommunalités

ne sera pas imposé par les préfets, mais décidé par les maires. Un point pour lui.

Après des heures de discussions acharnées, un premier vote qui ne passe pas et le soutien appuyé de l'influent constitutionnaliste Guy Carcassonne, la loi est votée avec deux voix de majorité à l'Assemblée. « Cela a été une réforme essentielle, car 90 % du territoire a ainsi été couvert de communautés de communes en dix ans, sans forcer. » Le début de la perte inexorable du pouvoir des maires des 36 000 communes de France ? « Je suis allé présenter la loi dans tous les départements de France. Certains me disaient que c'était de l'impérialisme, qu'on allait détruire les communes. Dans le Finistère, un maire m'a dit : "Tant que je serai vivant, je tiendrai l'étendard de ma commune..." Je lui ai rétorqué qu'il allait bientôt se retrouver "tout seul avec son étendard". J'ai eu droit à tout. À un rapport de la Cour des comptes également, de Philippe Séguin, qui indiquait que les périmètres géographiques des com'com n'étaient "pas rationnels". C'était vrai. Je lui ai dit : "Si on avait voulu que des périmètres rationnels soient faits par les préfets, il n'y aurait pas eu de loi." J'ajoute que, là où des com'com ont été faites avec des considérations politiques, cela s'est effacé avec le temps, en raison, tout simplement, des alternances politiques. »